

SECRET PROFESSIONNEL ET GESTION DE L'INFORMATION

Objectifs de la formation

Traditionnellement la confidentialité de l'information médicale est inhérente au « colloque singulier » entre le patient et son soignant.

La prise en charge hospitalière induit une collectivisation des soins et donc un risque accru d'indiscrétions répréhensibles.

Il conviendra de sensibiliser le personnel hospitalier au principe du secret professionnel et à ses divers aménagements.

Méthodologie pédagogique

L'intervention consistera en une étude des différents textes et décisions de justice relatifs au secret professionnel à l'hôpital.

Les textes et décisions de justice seront illustrés par des situations concrètes.

Supports pédagogiques :

- * Etude des contenus en lecture expliquée
- * Utilisation de cas concrets
- * Utilisation de supports adaptés

Nombre de Stagiaires : 15

Personnel visé : Le personnel soignant médical et non médical

Durée de la session : 2 ou 3 journées

Coût de la formation :

Intra : 750 €/ jour
(Hors frais de déplacement et de séjour)

Inter : 350 € / Jour

Animation :

Par des Consultants – Formateurs assurant également des missions de Conseil auprès des établissements.

Durée pédagogique : 7 heures / jour

Evaluations : A l'issue de la formation, les évaluations des stagiaires et du formateur seront remis à l'établissement

Programme indicatif

I/ Présentation du secret professionnel

- 1- Définition
- 2- Distinction avec des concepts voisins

II/ Les fondements du secret professionnel

- 1- Historique
- 2- Juridiques

III/ La problématique hospitalière

- 1- La pluralité d'intervenants
- 2- La notion de secret partagé

III/ Le Domaine du secret professionnel

- 1- Informations couvertes par le secret
- 2- Les dépositaires du secret
- 3- Régime juridique du secret

IV/ Les dérogations jurisprudentielles et légales

V/ Gestion de l'information médicale hospitalière

- 1- L'information médicale
- 2- La création et l'utilisation de l'information médicale
- 3- La communication du dossier hospitalier
- 4- La gestion de l'information et les nouvelles technologies.

VI/ Le secret à l'épreuve de la loi du 4 mars 2002